REGLEMENT

MARCHES NORDIQUES

ET RANDONNEES

EDITION 2017

EPISCOPALE NORDIQUE ALBI

Marche Nordique Albi

283 av du Colonel Teyssier

81000 ALBI

www.episcopalenordiquealbi.fr

Table des matières

Chapitre 1 : Episcopale Nordique Albi.……..3

Chapitre 2 : Règlement des Randonnées……..3

2.1 Organisateur……..3

2.2 Participation ……3

2.3 Randonnées en semi autosuffisance ……3

2.4 Partenaires ……4

Chapitre 3 : Inscription ……4

3.1. Modalités d'inscription …….

Les inscriptions se font en ligne via le site : www.episcopalenordiquealbi.fr jusqu'au 29 MAI 2017 à 00 H 00, le tarif sera majoré des frais de transaction (klikego) pour les randonnées : 9€)

Ou par courrier : bulletin téléchargeable sur le site, jusqu'au dimanche 21 MAI 2017 et éventuellement sur place si encore des places disponibles, dans des lieux qui seront indiqués par l'organisateur.

Toutes personnes prenant le départ, pour des raisons de sécurité, devra obligatoirement porter un dossard attribué lors de l'inscription.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour participer à la randonnée Marche Nordique de leur
Choix……4

3.2 Nombre maximum de participants marcheurs nordiques ou randonneurs sera clos à la date limite des inscriptions ou **avant sur décision de l'organisateur l'information sera indiquée sur le site** ……4

3.3 Droits d'engagement ……4

3.4 Annulation d'inscription ……4

3.5 Dossards……5

Chapitre 4 : Sécurité et assistance ……5

4.1. Equipement……5

4.2. Sécurité et assistance médicale ……6

4.3. Accès aux postes de ravitaillements ……6

4.4. Modifications du parcours – Annulation de la randonnée ……6

Chapitre 5 : Divers……7

5.1. Assurances ……7

5.2. Droits à l'image ……7

5.3.CNIL……7

5.4. Sponsors individuels ……7

ANNEXE 1 : L'édition 2017 ……9

ANNEXE 2 : Droits d'engagement 2017……10

ANNEXE 3 : Modèle d'autorisation Parentale ……11

Chapitre 1/ L'épiscopale nordique Albi

Cet événement propose la pratique de la Marche Nordique et de la randonnée pédestre avec un départ différé de quelques minutes entre les nordiques (**ou marcheurs avec des bâtons par mesure de sécurité**) et pédestres. Ces trois randonnées se dérouleront sur 3 itinéraires balisés du **vendredi 2 JUIN, au dimanche 4 JUIN 2017**. Le départ se fera dans trois communes du département du Tarn (81) .

Le vendredi 2 juin, la randonnée sera organisée en zone urbaine et en semi nocturne.

Ces randonnées sont non chronométrées et non compétitives. Les participants doivent progresser dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

Les randonnées se déroulent sur des sentiers, piste forestière et route dans une moindre mesure, **hormis la semi nocturne urbaine organisée autour de la cité épiscopale d'Albi classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, (pour les marcheurs nordiques les pads sont obligatoires).**

Le détail des randonnées proposées (distance, dénivelé…) est disponible sur le site internet de l'événement www.episcopalenordiquealbi.fr ou sur simple demande auprès de l'organisateur.

Les départs des randonnées auront lieu selon un lieu et des horaires fixés par l'organisation.

Le programme est susceptible d'être modifié par les organisateurs.

Chapitre 2 : Règlement des Randonnées.

2.1. Organisateurs

Marche Nordique Albi est coorganisatrice avec Episcopale Nordique Albi des randonnées. Adresse du siège de l'association Marche Nordique Albi : 283 avenue du Colonel Teyssier 81000 ALBI, inscrite au registre des associations sous le numéro W811004699, agrément ministériel 81.15.C.911. ND, SIREN : 80467365500010. L'épiscopale nordique Albi est déclarée en préfecture du Tarn le 15 novembre 2015 sous le numéro W811005265 – SIREN 82269055800017 est spécialisée dans l'organisation d'évènements ou stages sportifs, loisirs, santé bien être, autour de la marche nordique et la découverte du terroir et territoire du département du Tarn et de la région Midi Pyrénées.

2.2. Participation

Les randonnées sont adaptées à tous les niveaux et sont ouvertes à toute personnes sans limite d'âge. Une autorisation parentale sera demandée pour les personnes mineures. La participation aux randonnées entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

2.3. Randonnées sont en semi autosuffisance

Le principe de la randonnée en semi autosuffisance est la règle pour les randonnées de l'épiscopale nordique Albi. La semi autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure…). Ce principe en implique en particulier les règles suivantes : Chaque participant doit avoir avec lui pendant toute la durée de la randonnée un équipement adapté à la pratique.

2.4. Partenaires

La liste officielle des partenaires sera communiquée **à l'occasion du retrait des dossards et sur le site internet de l'organisation.** L'acceptation du présent règlement implique que chaque participant s'engage en toutes circonstances à avoir une attitude positive vis-à-vis de l'ensemble des partenaires

Chapitre 3 : Inscription

3.1. Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne via le site : www.episcopalenordiquealbi.fr **jusqu'au 29 MAI 2017 à 00 H 00,** le tarif sera majoré des frais de transaction (1 Euro klikego) pour les randonnées : 9€)

Ou par courrier : bulletin téléchargeable sur le site, jusqu'au dimanche 21 MAI 2017 et éventuellement sur place si encore des places disponibles, dans des lieux qui seront indiqués par l'organisateur.

Les participants **déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées** pour participer aux randonnées nordiques ou pédestres de leur choix.

3.2. Nombre maximum de participants sera clos à la date limite des inscriptions.

Les inscriptions seront enregistrées par l'organisation dès paiement des frais d'inscription et acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment ces éléments en fonction des circonstances.

3.3 Droits d'engagement

Les droits et modalités d'engagement **sont spécifiés à l'annexe 2.**

Les options : repas, navettes, visites (etc…) sont obligatoirement associées à l'inscription à une randonnée.

3.4. Annulation d'inscription

Toute inscription est ferme et définitive. **L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.**

3.5. Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque participant. Les dossards sont non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible.

Le dossard doit être porté sur la poitrine du participant et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la randonnée. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. **Toute personne non porteuse d'un dossard pourra être bloquée sur le parcours pour des raisons de sécurité.**

Les randonneurs en possession de bâtons de marche, pour des raisons de sécurité, prendront le départ avec les marcheurs nordiques.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit**. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'événement. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'événement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Chapitre 4 : Sécurité et assistance

4.1. Equipement

Liste du matériel obligatoire :

⇒ Des chaussures adaptées à la pratique de la Marche, en particulier sur les sentiers

⇒ Un téléphone mobile (au minimum un par groupe de marcheurs) avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro),
⇒ Une petite réserve alimentaire,
⇒ Une lampe frontale en état de marche pour la semi nocturne du vendredi soir,
⇒ Des pads pour les bâtons lors de la randonnée urbaine.

Liste du matériel fortement conseillé (liste non-exhaustive).

⇒ Une veste avec capuche de type coupe-vent permettant de supporter une météo défavorable.
⇒ Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus,
⇒ Une paire de lunettes de soleil,
⇒ De la crème solaire,
⇒ Un gobelet personnel 15 cl minimum,
⇒ Un brassard réfléchissant,
⇒ Une bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping (mini 100 cm x 6 cm),
⇒ un couteau de poche.

4.2. Sécurité et assistance médicale

Chaque participant a **l'obligation d'être en possession du numéro d'appel des organisateurs et de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux pompiers qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en oeuvre tous moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Le numéro d'urgence est le 112.

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Tout participant qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Le non-respect de ces directives entraînera le retrait du dossard.

4.3. Accès aux postes de ravitaillements

Seuls les participants porteurs **d'un dossard visible** ont accès aux **postes de ravitaillement.**

Les ravitaillements peuvent être complets (boissons et alimentation) ou proposer uniquement des boissons.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tout participant pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours se verra retirer son dossard.

4.4. Modifications du parcours – Annulation de la randonnée

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de fort risque orageux…,) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum ; au-delà, la ou les randonnée(s) est/sont annulée(s).

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter la/les randonnée(s) en cours.

En cas d'annulation de la/les randonnée(s), pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué.

Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la/les randonnée(s), pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Chapitre 5 : Divers

5.1. Assurances

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'ensemble des randonnées de l'épiscopale nordique Albi.

L'assureur est la MAIF 79038 NIORT cedex 9

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance Individuelle accident :

Une assurance individuelle accident peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de l'assurance « Impact Multisports » au prix de 2,90€ ttc (assurance journée) à souscrire directement via le site internet : http://www.assurance-multi-sports.com . Les garanties sont précisées sur le site internet d'Impact Multisport.

Dommage matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte…) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

5.2. Droits à l'image

Par sa participation à **l'Episcopale Nordique Albi**, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans la mesure où ces images illustrent sa participation à l'événement et ne nuisent pas à sa personne, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

5.3. CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation aux **randonnées marches nordiques et pédestres de l'épiscopale nordique Albi.** Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'organisation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des

données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier au siège de l'association.

5.4. Sponsors individuels

Les participants sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant l'événement. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière…) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée.

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.

ANNEXE 1 : L'édition 2017

Vendredi 2 JUIN 2017 : 9,5 kms : " LA NORDIQUE EPISCOPALE ".

Départ : Place Sainte Cécile à Albi au pied de la cathédrale (81), randonnée urbaine semi nocturne.

Arrivée : même secteur.

Tous niveaux

Samedi 3 JUIN : 13 kms "LA NORDIQUE DES CEPAGES ".

Départ de Cestayrols domaine des Vignals (81) randonnée au travers de sentiers et des vignobles du Gaillacois.

Arrivée et Départ domaine Les Vignals à Cestayrols.

13 kms : tous niveaux

Dimanche 4 JUIN : 15 kms "LA NORDIQUE du SEGALA"

Départ de Pampelonne (81), randonnée au travers de sentiers de la vallée du Viaur et du Ségala

Arrivée à Pampelonne (81).

15 km Difficulté moyenne à difficile sur quelques secteurs.

ANNEXE 2 : Droits d'engagement 2017 (majorés de 1 euro en cas d'inscription en ligne)

RANDONNÉES	Tarifs TTC	Détail
La Nordique Episcopale Moins de 12 ans gratuit	✓ **8,00 euros** ✓ **9,00 euros** (inscription en ligne)	✓ Accès aux échauffements et étirements ✓ Accès au parcours au cœur d'Albi avec dossard obligatoire ✓ Ravitaillement
La Nordique des Cépages Moins de 12 ans gratuit	✓ **8,00 euros** ✓ **9,00 euros** (inscription en ligne)	✓ Accès aux échauffements et étirements ✓ Accès au parcours avec dossard obligatoire, (parcours balisé et sécurisé) ✓ Ravitaillement
La Nordique du Ségala Moins de 12 ans gratuit	✓ **8,00 euros** ✓ **9,00 euros** (inscription en ligne)	✓ Accès aux échauffements et étirements ✓ Accès au parcours avec dossard obligatoire, (parcours balisé et sécurisé) ✓ Ravitaillement

OPTIONS (ne peuvent être vendues sans inscription à une randonnée)	Tarifs TTC	Détail
Repas du vendredi 2 JUIN		Restauration libre, avec possibilité de la mise en place d'une vente à emporter.
Repas du samedi 3 JUIN	10€	Assiette tarnaise des Cépages
Repas du dimanche 4 juin	10 €	Assiette tarnaise du Ségala
Visite guidée d'Albi la Cité Episcopale vendredi 2 juin à 14h30	5 €	Visite avec un guide touristique professionnel d'Albi
Navette du samedi 3 juin	5 €	Transport aller-retour Albi - Cestayrols
Navette du dimanche 4 juin	5 €	Transport aller-retour Albi- Pampelonne

ANNEXE 3 : Modèle d'autorisation parentale

Autorisation Parentale Episcopale Nordique Albi 2017

Je soussigné(e), Mme, M. (Nom et Prénom)

……

Demeurant (adresse postale complète) :

……..

……

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur Autorise

Nom et Prénom : ……

Date de naissance : ……../……../……

Demeurant (adresse postale complète) : ……..

……...

À participer

☐ à la Nordique Episcopale de Episcopale Nordique Albi le vendredi 2 JUIN 2017

☐ à la Nordique des Cépages de Episcopale Nordique Albi le samedi 3 JUIN 2017

☐ à la Nordique du Ségala de Episcopale Nordique Albi le dimanche 4 JUIN 2017

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Date et signature du parent précédé de la mention « Lu et approuvé »